

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2025/062

Nombre de
Conseillers
en exercice : 9
présents : 8
votants : 9

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf octobre, le Conseil Municipal de la Commune de CUSSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Chapiteau de la Fontanelle, sous la présidence de Monsieur Dominique CHAMBON, Maire.

Date de convocation de l'Assemblée : le deux octobre deux mille vingt-cinq.

Présents : D. CHAMBON, R. GRENOUILLET, J. LEFORT, A. RAVET, R. DUFOUR, F. TOMAS, M. CERQUEIRA & F. GAILLARD.

Excusés ayant donné pouvoir : D. JARDIN

Absente(s) (sans procuration) : NÉANT

Secrétaire : Frédéric GAILLARD

OBJET : AVENANT À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LES COMMUNES DE LA CHAPELLE MONTBRANDEIX ET CUSSAC.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée la nécessité de signer un avenant à cette convention au regard de l'augmentation du taux horaire du personnel de la commune de la CHAPELLE MONTBRANDEIX.

Monsieur le Maire rappelle que La convention signée entre la commune de la CHAPELLE MONTBRANDEIX et la commune de CUSSAC en 2022, dans le but de fixer la participation de la commune de Cussac aux frais de construction et d'entretien de la Station d'Épuration située au lieu-dit « Vimpère », prévoit à l'article 6 que le coût de fonctionnement sera revu annuellement et soumis à l'approbation des 2 parties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des voix :**

APPROUVE

l'avenant tel que présenté ;

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer cet avenant.

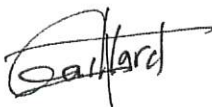
Fait et délibéré en Mairie de CUSSAC

Le 9 octobre 2025

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Frédéric GAILLARD



Dominique CHAMBON

Affichée le : **15 OCT. 2025**

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, via www.telerecours.fr

Le
Le Maire

Accusé de réception en préfecture
087-218705408-20251009-2025062-DE
Reçu le 15/10/2025